

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 29/04/2025
Autorisation d’implantation de sites et stations radioélectriques de toutes natures.		

Informations détaillées	
Nature	Autorisation
Type	Professionnel
Catégorie	Licence avec test ou analyse en laboratoire suivi d’une commission de délibération (Catégorie F)
Secteur d’activité	Information, Communication et Média
Sous secteur d’activité	Programmation télévisuelle, radiodiffusion
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	15
Frais administratif (FCFA)	100 000 / Station 100 000 / Type
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	Permanent
Renouvellement soumis à inspection	Non applicable
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	Non applicable
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L’investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d’avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation
Structure	Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences Radioélectriques (AIGF)
Autorité émettrice	Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences Radioélectriques (AIGF)
Situation géographique	Marcory Anoumambo 17 BP 444 Abidjan 17
Tél.Fixe	+225 27 20 34 59 58 +225 27 20 34 42 74
Adresse Mail	info@aigf.ci
Site Internet	https://www.aigf.ci

Pièces à fournir

Dossier I ,

- 1.Une demande adressée au Directeur Général de l'AIGF
- 2.Une copie du formulaire de demande d'autorisation renseignée
- 3.Une copie de l'autorisation légale d'occupation de l'espace géographique
- 4.Une copie du plan de situation ou de localisation géographique
- 5.Une copie d'un extrait de carte au 1/50 000 sur lequel le site demander est clairement matérialisé
- 6.Une copie de l'APD (avant-projet - détaillé)
- 7.Une copie de son projet de dimensionnement du réseau à installer
- 8.Une Copie du plan de prédiction de couverture radioélectrique (zone de couverture)

Dossier II ,

- 9.Une copie du document de validation de l'enquête commodo et incomodo
- 10.Une copie de la certification d'homologation de tous les équipements à installer
- 11.Joindre toutes les autorisations d'importation ou de cession ou tout autre document équivalent des équipements à installer
- 12.Données techniques existantes (fréquences, puissance d'émission, antennes...) sur le site (cas de partage)
- 13.Une copie de demande de suppression d'équipements radioélectrique (cas de modification de station)
- 14.Remplissage de la fiche technique à renvoyer à l'adresse infos@aigf.ci

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	NA

Pénalités

Les principaux motifs d'application de la pénalité

1. Implantation non autorisée. 2. Implantation non conforme aux spécificités techniques.

Documents à télécharger